



Spécial

COMMISSION

TOUS LES LIEUX D'AFFECTATION

Dialogue avec les partenaires sociaux à la Commission

Un certain nombre de tracts ayant été distribués récemment, je crois utile d'informer l'ensemble du personnel de la façon dont le dialogue est mené à la Commission avec les partenaires sociaux.

Moi-même, et l'Administration sous mon autorité, nous suivons une politique de dialogue permanente avec les représentants du personnel.

Sur de nombreuses questions faisant partie de l'activité au jour le jour, les représentants du personnel sont consultés dans le cadre de divers comités paritaires, comme le prévoit le Statut. J'attache à ces consultations une grande importance car elles sont la garantie de la qualité et de la transparence de la politique du personnel et de la politique administrative que nous mettons en œuvre.

Pour les organisations syndicales et professionnelles, la méthode d'exécution de cette politique est définie par l'accord-cadre conclu il y a plus de dix ans. Tous les problèmes qui relèvent de la compétence de ces organisations sont négociés avec elles, que ce soit à l'initiative de l'Administration ou des organisations elles-mêmes. Au cours des six derniers mois, 30 réunions de concertation avec les organisations syndicales et professionnelles ont été organisées par l'Administration sur un très large éventail de sujets. En outre, de nombreux

groupes de travail se sont réunis pour discuter de façon plus approfondie certaines questions particulières. Personnellement, à cinq reprises au moins, j'ai rencontré les organisations syndicales et professionnelles au cours de réunions souvent très longues. De plus, tous les mois, un "groupe de contact" se réunit pour examiner en détail le calendrier des négociations en cours et de celles qui sont prévues, afin de s'assurer que tous les problèmes importants sont traités correctement.

Entretenir un dialogue permanent tel que je viens de le décrire ne signifie pas pour autant parvenir à un accord sur toutes les questions. Sur certains problèmes, moi-même ou la Commission nous avons dû décider de ne pas accepter les propositions des organisations syndicales et professionnelles. Toutefois, dans la majorité des cas, nous sommes arrivés à un accord sur tous les points en discussion, ou du moins sur la plupart d'entre eux.

Comme il faut traiter en même temps un grand nombre de sujets, il arrive parfois que les conclusions sont retardées. Toutefois, l'Administration et moi-même nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les procédures se déroulent avec le plus de rigueur possible.

J'ajoute que cela exige des deux parties le respect mutuel et le maintien de positions prises dans la clarté. Je pense tout spécialement à cet égard à l'horaire flexible et aux problèmes de contrôle et de réduction qui lui sont liés. Deux organisations m'ont demandé de reporter du 1er juillet 1986 à l'automne la date limite initialement convenue par toutes les parties concernées pour régler les trois dimensions de cette question et elles ont également différé leur participation aux travaux techniques de mise au point de cette mesure mais en même temps une organisation insiste pour que cette date soit respectée le plus fidèlement possible. Les trois organisations syndicales et professionnelles et moi-même, nous sommes convenus le 30 mai de poursuivre notre travail sur cette question de façon à être en mesure de tenir le délai du 1er juillet 1986, la question de la décision de fond étant laissée en suspens jusqu'à la prochaine concertation politique d'avant l'été.

J'ai l'intention d'organiser une réunion de concertation avec les organisations syndicales et professionnelles le 15 juillet pour traiter de la question de l'horaire flexible et des méthodes de dialogue, ainsi que de tout autre problème à condition qu'il ait été bien préparé.

Henning Christophersen

Vice-président de la Commission
des Communautés européennes